

Par courriel :

Aux communes du district de la Glâne
A l'Association des Communes de la
Veveyse
A l'Association Régionale La Gruyère
A l'Association Régionale de la Sarine
A la Communauté régionale de la Broye
A la Direction générale du territoire et du
logement, Lausanne

Romont, le 22 mai 2026

**Plan directeur régional de la Glâne – Adaptation aux conditions d'approbation
Mise en consultation publique**

Madame et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Syndics,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs,

Le plan directeur régional (PDR) de la Glâne, approuvé par le Conseil d'État le 18 mars 2025, fait l'objet d'une adaptation afin de répondre aux conditions fixées par le canton et de garantir la cohérence de l'ensemble des documents.

La consultation porte strictement sur les éléments de la partie contraignante qui ont fait l'objet d'adaptations dans le cadre du présent dossier. Ces éléments sont clairement identifiés et mis en évidence dans les documents soumis à consultation (les ajouts sont en bleu et les suppressions en jaune barré). Sont concernés :

- la carte de synthèse
- les fiches de mesures
- le programme d'aménagement régional

L'adaptation d'autres éléments ou l'ajout de nouvelles thématiques nécessiteraient une procédure différente. A titre d'information, le dossier comprend également des documents explicatifs (rapport sur les modifications, rapport explicatif, charte, annexes), qui ne sont pas contraignants et ne font pas l'objet de la consultation.

Tous les documents peuvent être consultés sous forme électronique sur le site internet de l'Association Glâne Région : <https://glaneregion.ch/activites-projets/plan-directeur-regional>

En outre, un exemplaire papier des documents est consultable, durant les heures d'ouverture, auprès de la Préfecture de la Glâne et dans les locaux de l'Association Glâne Région (AGR) à Romont.

Les remarques ou observations en lien avec les modifications du PDR Glâne peuvent être transmises à l'AGR jusqu'au 24 août 2026 par courriel à info@glaneregion.ch.

Le directeur de l'AGR (M. Simon Richoz, simon.richoz@glaneregion.ch, 026 651 92 04), se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Nous vous adressons, Madame et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Association Glâne Région



Valentin Bard Simon Richoz
Président Directeur

Annexes :

- *Communiqué de presse du 22 mai 2026*
- *Rapport sur les modifications*

Copie pour information par courriel :

- *Service des constructions et de l'aménagement SeCA*
- *Préfecture de la Glâne*
- *Comité de direction de l'Association Glâne Région*
- *Bureau Archam et Partenaires SA*